

4.1 Les programmes



CE QUI NE VA PAS...

L'implantation d'une réforme incohérente à la formation générale des adultes

Malgré l'annonce du report de l'implantation obligatoire de la réforme à l'éducation des adultes, elle s'introduit dans certains milieux. Cette réforme qui est basée sur :

- des **compétences**, même si la ministre prétend que les connaissances ont dorénavant été réintroduites dans le programme et dans l'évaluation à la FGJ ;
- un programme axé sur des **situations de vie** qui **limitent** les **apprentissage**s et font abstraction de plusieurs savoirs essentiels ;
- des **approches pédagogiques** qui sont **en contradiction** avec les **réalités** mêmes de l'éducation des adultes (classes multiniveaux, entrées et sorties variables, temps partiel, alternance travail-études, haut taux d'absentéisme et de retard, présence nombreuse d'élèves en difficulté, etc.).

Un tournant en francisation

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) détient la totalité de l'enveloppe budgétaire allouée à la francisation. Certaines orientations de son programme *Pour enrichir le Québec : franciser plus, intégrer mieux*, paru en 2008, sont questionnables. Par exemple :

- Une des mesures proposées afin de « faciliter l'apprentissage du français le plus tôt possible dans le processus d'immigration » est de franciser les candidates et candidats immigrants avant leur arrivée au pays. Cette mesure implique le recours à des services de francisation établis à l'étranger. Dans quelle mesure cette orientation peut-elle avoir des répercussions défavorables sur l'emploi des enseignantes et enseignants en francisation provenant du secteur public québécois ?

- Le programme a pour objectif de franciser plus de personnes immigrantes. Dans cette optique, il favorise notamment la francisation en entreprise. Est-ce que la qualité des formations qui y sont offertes est la même que dans les établissements d'enseignement ou dans les milieux communautaires ? Les immigrants auront-ils les outils nécessaires pour s'intégrer dans toutes les sphères de la société québécoise ?



CE QUE PROPOSE LA FAE POUR CORRIGER LA SITUATION

- Arrêter définitivement l'implantation de la réforme.
- Rapatriner au MELSL, les budgets liés à la francisation.

4.2 L'évaluation des apprentissages



CE QUI NE VA PAS...

- D'une part, au nom de la réussite à tout prix, certains centres ont tendance à permettre à des élèves, à la fin d'un cours, de reprendre plusieurs fois un examen échoué sans qu'ils aient eu à refaire la totalité du nombre d'heures correspondant au cours.
- D'autre part, les antécédents scolaires de l'élève n'apparaissent pas automatiquement au relevé de notes. Ces informations pourraient être utiles à l'enseignante ou enseignant qui désire suivre l'évolution de l'élève ou encore pour identifier les difficultés antérieures.



CE QUE PROPOSE LA FAE POUR CORRIGER LA SITUATION

- Limiter à deux le nombre de reprises des évaluations puisqu'il est possible qu'après deux reprises, l'élève ait besoin de services de soutien supplémentaires pour réussir les objectifs du cours ou encore qu'il ait été mal classé.
- Donner accès aux profs à un relevé de notes complet ainsi qu'aux antécédents scolaires de l'élève.